

LES 3^{ème} JEUX MARTINIQUAIS DU SPORT D'ENTREPRISE

Le 18, 19 et 20 juin 2015
Au Complexe Sportif du Lamentin



Au programme :

Athlétisme
Aviron
Basket-ball
Echecs
Fitness
Football
Kayak
Pétanque
Rugby
Tennis
Tennis de Table
Tir à l'Arc
Voile
VTT
Natation



Organisée par la Ligue de Martinique du Sport d'Entreprise

LES 3^{ème} JEUX MARTINICAIS DU SPORT D'ENTREPRISE

Quelques 500 participants sont attendus pour s'affronter au Complexe sportif du Lamentin dans 21 épreuves pendant 3 jours de compétitions.

Cette manifestation a pour but de réunir les sportifs d'entreprise dans un esprit de convivialité et de fair-play.

Les différentes compétitions seront organisées en étroite collaboration avec les Ligues et Comités Sportifs des disciplines inscrites au programme, et avec le soutien de la ville du Lamentin.

FICHE TECHNIQUE

● Dates

Les 18 – 19 et 20 juin 2015

● Lieu

Complexe sportif du Lamentin.

● Objectifs

- Regrouper les employés des entreprises autour de compétitions sportives d'équipes mettant en présence des activités multiples.
- Promouvoir le sport en entreprise.
- Développer l'accès aux femmes à la pratique sportive.

● Epreuves : 21

◆ Football à 7	◆ Échecs	◆ 4x25 m (4 nages en individuel)
◆ Pétanque	◆ 5000 m	◆ Fitness
◆ Tennis	◆ Aviron	◆ Tir à l'arc
◆ Rugby	◆ Kayak	◆ Marche dynamique
◆ VTT	◆ Voile	◆ 100 m
◆ Basket-ball	◆ 50 m nage libre	◆ 1500 m
◆ Tennis de table	◆ 4x25 m (relais nage libre)	◆ 4x100 m

● Conditions particulières

- A partir de 10 participants par équipe
- Minimum de 2 (deux) femmes par équipe
- Minimum 10 épreuves

● Droit d'inscription

20 € par personne

● Droit d'adhésion des entreprises

200 € par entreprise

● Droit soirée de clôture

20 € par personne

● Date limite d'inscription

Vendredi 29 Mai 2015

● Informations / Lieux d'inscription

L.M.S.E. : 0696 50 73 18

Mail : lmse972@gmail.com

Palais des Sports, M. Patrick ROMAIN - Lamentin

CROSMA, M. MERGIRIE tél : 0696 50 73 17 – Maison des Sports –Pointe de la Vierge – 97200 FORT-DE-FRANCE

DJSCS, M. Éric PRIVAT tél : 0696 50 73 16 – Agora 2 – Rond-Point du Calendrier Lagunaire – 97200 FORT-DE-FRANCE

PROGRAMME

Mardi 16 juin 2015

15h00 – 19h00 Remise des dossards et tee-shirts
Au Palais des Sports

Jeudi 18 Juin 2015

19h00 Ouverture des jeux
Stade Georges Gratiant

20h00 Début des compétitions :
Football à 7
Pétanque

Vendredi 19 juin 2015

16h00 - 22h00 Compétitions sportives

Samedi 20 juin 2015

6h30 - 17h00 Compétitions sportives
20h00 Remise des récompenses
Soirée de clôture



REGLEMENT GENERAL



Article 1 – Intitulé

En partenariat avec la Ville du Lamentin, la DJSCS de Martinique, le Conseil Régional et le CROSMA, la Ligue Martiniquaise du Sport d'Entreprise organise une manifestation sportive réservée aux entreprises intitulée :

LES 3^{ème} JEUX MARTINICAIIS DU SPORT D'ENTREPRISE

Article 2 – Composition et objet

Cette manifestation se compose de plusieurs épreuves sportives différentes auxquelles devront participer l'ensemble des entreprises inscrites.

Son objectif vise à regrouper des employés des entreprises autour de compétitions sportives d'équipes, mettant en présence des activités multiples.

Il concourt en outre à la promotion du sport en entreprise et à l'accès aux femmes à la pratique sportive.

Article 3 – 3^{ème} Édition 2015

L'édition 2015 se déroulera sur le site du Complexe Sportif du Lamentin du jeudi 18 au samedi 20 juin 2015 et regroupe les épreuves obligatoires suivantes (*par ordre alphabétique*) :

- Athlétisme 5000 m – 1500 m - 100 m - 4x100 m - Marche dynamique
- Aviron
- Basket-ball
- Échecs
- Fitness
- Football à 7
- Kayak
- Pétanque
- Rugby
- Tennis
- Tennis de table
- Tir à l'arc
- Voile
- VTT
- Natation 50 m nage libre – 4x25 m (4 nages en individuel) – 4x25 m (relais nage libre)

Article 4 - Présentation

4.1 – Chacune des entreprises engagées devra participer à au moins **10** épreuves du programme.

4.2 – Le cadre des épreuves sera précisé dans un règlement particulier à chacune d'elle. (*Voir annexe joint*)

Article 5 – Conditions de participation

5.1 – Etre âgé de 17 ans au moins dans l'année de l'épreuve et faire partie du personnel de l'entreprise inscrite à l'épreuve pour au moins 90% personnes des membres de l'équipe.

L'équipe devant comporter au moins 10 personnes.

Une entreprise peut présenter plusieurs équipes.

5.2 – Fournir **un certificat médical datant de moins de 3 mois au jour de la compétition** de non contre-indication à la pratique sportive.

5.3 – Chacune des équipes inscrites devra présenter obligatoirement au moins 2 féminines.

5.4 – S'être acquitté des droits d'inscription d'un montant de 20 € par personne, qui intègrent l'assurance des participants.

Article 6 – L'esprit de l'épreuve

6.1 – Un classement général combiné sera établi à partir des classements particuliers de chaque épreuve.

Des récompenses seront attribuées aux 10 premières équipes.

6.2 – La manifestation se déroule dans le respect de la Charte Fédérale de l'Environnement.

6.3 – Le dispositif de sécurité mis en place par l'organisation est conçu pour apporter un soutien aux participants et aux membres de l'organisation mais ne saurait en aucun cas remplacer la vigilance et la responsabilité des participants et des membres de l'organisation.

Article 7 – Règles et pénalités

7.1 – Pour être classée, une équipe devra avoir effectué au moins 10 épreuves sur les 21 au programme.

7.2 – Pour tout manquement au règlement, le Jury pourrait appliquer des pénalités adaptées à l'épreuve visée.

7.3 – L'équipe médicale est habilitée à mettre hors course tout concurrent jugé inapte à poursuivre l'épreuve.

Article 8 – Le jury

8.1 – Le jury se compose de :

- du Référent Sport Entreprise de la DJSCS de Martinique,
- du Directeur des Sports de la ville organisatrice,
- de 3 (trois) représentants de la Ligue de Martinique du Sport d'Entreprise,
- d'un Elu de la ville organisatrice,
- de toute personne compétente dont la présence est jugée utile.

8.2 – Le jury est seul habilité à statuer sur tous les litiges ou disqualifications survenus durant l'épreuve.
Les procédures de disciplines sont celles contenues dans le règlement général des disciplines.

Article 9 – Modifications

L'organisation se réserve le droit d'apporter des modifications sur le programme de la manifestation ainsi que les parcours ou toutes parties d'éléments de l'épreuve dans le cas où les conditions météorologiques ou des événements particuliers l'imposeraient.

Article 10 – Clôture des inscriptions

10.1 – La clôture des inscriptions est fixée au vendredi 29 mai 2015 à 13H00.

10.2 – L'inscription définitive ne sera enregistrée qu'à la validation du dossier jugé complet (inscription, certificat et paiement).

10.3 – Aucun remboursement ne sera effectué au-delà de cette date, quelque soit le motif évoqué.

Article 11 - Remise des dossards et recommandations

11.1 – La remise des dossards et des recommandations s'effectueront le mardi 16 juin 2015 de 15H00 à 19H00 au Palais des Sports du Lamentin.

11.2 – Chaque dossard sera personnalisé au nom de l'entreprise.

11.3 – Un tee-shirt sera remis à chaque concurrent à l'arrivée de l'épreuve effectuée.

11.4 – Les concurrents peuvent participer aux épreuves avec les couleurs de l'entreprise en respectant tout de même un uniforme par équipe.

Article 12 - Points particuliers

Tout point spécifique sera précisé dans les règlements propres à chaque épreuve.

Article 13 – Fin de la manifestation

La manifestation prendra fin à l'issue de la dernière épreuve et sera suivie d'une soirée de remise des récompenses, le samedi 20 juin 2015 à partir de 19H30, lieu à déterminer. La soirée de clôture aura un montant de 20 € par participant.



Conseil Général
de la Martinique



LMSE

Ligue de **M**artinique du **S**port d'**E**ntreprise

Maison des Sports – Pointe de la Vierge
97200 Fort-de-France

☎ 06 96 50 73 18 - 06 96 50 73 17 - 0696 50 73 16

lmse972@gmail.com